

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/225 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/81</i>	

Nombres de membres :
En exercice : 125
Présents : 73
Votants : 82 (dont 9 pouvoirs)
 POUR : 82 (100 %)
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00

Le trois octobre deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Montheois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 22/09/2016
M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme BAUDART, Mme BEGNY, Mme COSSON, Mme COURAULT, Mme FOURCART, Mme HERBAY, Mme JACQUET, Mme LENFANT, Mme LESUEUR, Mme MELIN, Mme MERCIER, Mme PIEROT, Mme RAULIN, Mme VERNEL et M. ADAM, M. ADIN, M. AUDEGOND, M. BARRE, M. BEBIN, M. BIENVENU, M. BOIZET, M. BOUILLON J., M. BOUILLON M., BOXEBELD, M. BROYER, M. CANIVENQ, M. M. CANNAUX, M. CARPENTIER, M. CARTELET, M. COLSON D., M. COURVOISIER CLEMENT, M. DANNEAUX, M. DEGLAIRE G., M. DEMISSY, M. DUGARD, M. ETIENNE, M. FLEURY, M. GODART, M. GOMEZ, M. GROSSELIN, M. HAULIN B., M. HAULIN E., M. JUILLET, M. LACATTE, M. LAHOTTE, M. LAMY, M. LAURENT CHAUVET, M. LESOILLE, M. LOUIS, M. MALVAUX, M. MANCEAUX, M. MAS, M. MATHIAS, M. MEENS, M. MEIS, M. MIELCAREK, M. NIZET, M. OUDIN D., M. OUDIN H., M. PAYEN, M. PHILIPPE, M. PIC, M. PIERSON, M. POTRON, M. QUEVAL, M. RACOUR, M. RAULET, M. RENARD, M. ROBIN, M. SIGNORET, M. SINGLIT, M. THIERION, M. VAIRY.

Représentés : Mme BECHARD donne pouvoir de vote à M. ADIN, Mme PAYEN donne pouvoir de vote à M. ADAM, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER, Mme SEMBENI donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme THOMAS donne pouvoir de vote à M. DUGARD et M. BROUILLON donne pouvoir de vote à M. MEIS, M. MULLER donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RATAUX donne pouvoir de vote à Mme VERNEL, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. MAS.

**OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION LOCALE DES SITES NATURA
2000 n°42, 43, 53, 86, 209 ET 210**

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture – Actions d'animation et de soutien au développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement par des programmes favorisant l'installation, le maintien, l'amélioration des conditions de travail et de diversification des activités agricoles » ;

Vu la délibération n°DC2015/84 en date du 15 décembre 2015 validant le plan de financement prévisionnel pour l'animation locale des sites NATURA 2000 n°42, 43, 53, 86, 209 et 210 pour la convention 2015/2018 ;

Considérant que les conventions signées avec la Préfecture des Ardennes et le programme FEDER correspondent à deux périodes distinctes, l'une du 01/05/2015 au 30/10/2016, la seconde du 01/11/2016 au 30/04/2018 ;

Considérant la nécessité de procéder à la modification du plan de financement prévisionnel de la seconde période pour tenir compte de l'actualisation des devis mais aussi du décalage de l'étude concernant le site de Bairon de la 1^{ère} à la 2nde période ;

Vu l'avis favorable remis par le Bureau en date du 19/09/2016 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant pour la seconde période de l'animation locale des sites NATURA 2000 :

.....

Poste de dépenses	Convention du 01/11/16 au 30/04/18			Total
ETUDES	Etude de définition	86	29 880.00 €	45 890.40 €
	Etude piézométrique	42	13 634.40 €	
	Inventaire chiropères	42	2 376.00 €	
ANIMATION	Sorties tous sites (12)			6 720.00 €
COMMUNICATION	Conception Impression Distribution tous sites			13 478,92 €
FRAIS DE PERSONNEL	Salaires tous sites			71 841,91 €
FRAIS	Professionnels		1 546.25 €	14 572.54 €
	Formation		2 250.00 €	
	Structure		10 776.29 €	
TOTAL	Convention du 01/11/16 au 30/04/18			152 503.77 €

Montant total prévisionnel des dépenses éligibles	152 503.77 €	
Subventions sollicitées	Etat	76 251.89 € (50%)
	FEDER	76 251.89 € (50%)
Autofinancement	0.00 €	

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.



Le Président,

Francis SIGNORET